

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 30.07.2018

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

BegoForm (REF 52785)

UFI:

NVH5-M0H8-100T-CNFK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BEGO Bremer Goldschlägerei

Wilh. Herbst GmbH & Co. KG

Wilhelm-Herbst-Str. 1

28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0

N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

e-mail msds@bego.com

Service émetteur / téléphone

Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130
(Chef du service de développement d'alliages)

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

STOT RE 2; H373i

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH08

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

quartz (SiO₂)

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 08.07.2021**Version remplacée:** 3.1.0, établi le: 30.07.2018**Région:** FR**Mentions de danger**

H373i

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

UFI:

NVH5-M0H8-100T-CNFK

Informations relatives à l'étiquetage

Le produit contient de la silice cristalline (RCS) dont la concentration est comprise entre 1% et 10% et est classé comme STOT RE1.

2.3 Autres dangers

Selon le type de manipulation et d'utilisation (p. ex. meulage, séchage), des particules de silice cristalline alvéolaire sont susceptibles d'être libérées dans l'air. Une inhalation prolongée et/ou massive de poussières de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement. L'exposition professionnelle aux poussières de silice cristalline alvéolaire doit être surveillée et contrôlée.

Ce produit doit être manipulé avec précaution pour éviter la génération de poussières.

Evaluation PBT

donnée non disponible

Evaluation vPvB

donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	quartz (SiO₂)			
	14808-60-7 238-878-4 - -	STOT RE 1; H372i	> 1,00 - < 10,00	% en poids
2	oxyde de zinc			
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0,50	% en poids
3	quartz (SiO₂)			
	14808-60-7 238-878-4 - -	-	> 10,00 - < 50,00	% en poids
4	oxyde d'aluminium			
	1344-28-1 215-691-6 - 01-2119529248-35	-	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
5	oxyde de magnésium			
	1309-48-4 215-171-9	-	>= 10,00 - < 25,00	% en poids

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 30.07.2018

Région: FR

	-			
6	cristobalite			
	14464-46-1 238-455-4 - -	-	>= 5,00 - < 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	-	-	M = 1	M = 1

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H372i par inhalation; -, -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit par lui-même ne brûle pas ! Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 30.07.2018

Région: FR

Pour les non-secouristes

Eviter la formation de poussières. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les poussières. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

A protéger de l'humidité. Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Poussières		
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Poussières réputées sans effet spécifique		
	VLE (8h)	10, 5 a	mg/m ³
2	quartz (SiO₂)	14808-60-7	238-878-4
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Silices cristallines (cf. § 2.2.3 ED 984)		
	VLE (8h)	0,1 a	mg/m ³
3	oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-6
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Aluminium (trioxyde de di-)		

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 30.07.2018

Région: FR

	VLE (8h)	10	mg/m ³
4	oxyde-de-magnésium	1309-48-4	215-171-9
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Magnésium (oxyde de)		
	fumées		
	VLE (8h)	10	mg/m ³
5	cristobalite	14464-46-1	238-455-4
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Silices cristallines (cf.§ 2.2.3 ED 984)		
	VLE (8h)	0,05 a	mg/m ³
6	quartz (SiO₂)	14808-60-7	238-878-4
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Silices cristallines (cf.§ 2.2.3 ED 984)		
	VLE (8h)	0,1 a	mg/m ³
7	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Zinc (oxyde de)		
	fumées		
	VLE (8h)	5	mg/m ³
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Zinc (oxyde de)		
	poussières		
	VLE (8h)	10	mg/m ³

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	oxyde de zinc			1314-13-2 215-222-5
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83 mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble			
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5 mg/m ³
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble			
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,5 mg/m ³
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble			

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	oxyde de zinc			1314-13-2 215-222-5
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,83 mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble			
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83 mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble			
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,5 mg/m ³
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble			

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	oxyde de zinc		1314-13-2

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 08.07.2021**Version remplacée:** 3.1.0, établi le: 30.07.2018**Région:** FR

		215-222-5	
Eau	eau douce	20,6	µg/L
concerne : Zn			
Eau	eau marine	6,1	µg/L
concerne : Zn			
Eau	eau douce sédiment	117,8	mg/kg
Eau	eau marine sédiment	56,5	mg/kg
concerne : Zn, poids sec			
sol	-	35,6	mg/kg
concerne : Zn, poids sec			
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	µg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur (partic.) : FP2 - FP3

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
solide	
Etat/Couleur	
Poudre	
blanc	
Odeur	
inodore	
pH	
Valeur	5 - 7
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion/point de congélation	

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 30.07.2018

Région: FR

Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Donnée non disponible.			
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Donnée non disponible.			
Densité apparente			
Valeur	1,2	- 1,5	g/cm ³
Température de référence		21	°C
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
Donnée non disponible.			
Viscosité			
Donnée non disponible.			
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations			
Produit hygroscopique.			
Le produit durcit à l'addition d' eau.			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

A protéger contre l'humidité et l'eau.

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 30.07.2018

Région: FR

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Formation d'ammoniac en concentration de 1 % en poids lors du préchauffage du matériau de revêtement durci dans le four de préchauffage conformément aux dispositions . Aspirer et évacuer à l'extérieur les vapeurs dégagées par la chaleur.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
CL50	>	5,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Voie d'exposition	Voies respiratoires		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : BegoForm (REF 52785)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 30.07.2018

Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voie d'exposition	Peau
Espèces	Guinea pig
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Le contact avec la peau et les yeux peut causer une irritation abrasive. L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires. peut provoquer la silicose.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
NOEC		82	µg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces concerne	Daphnia magna		
Source	pH 6.0 CSR		

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 30.07.2018

Région: FR

1	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
NOEC		19	µg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces concerne	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	pH 8.0 CSR		

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 30.07.2018

Région: FR

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H372i Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Nom commercial : BegoForm (REF 52785)

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 08.07.2021

Version remplacée: 3.1.0, établi le: 30.07.2018

Région: FR

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCÖ GmbH.

Prod-ID 622472